

Le brevet

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **47 (1918)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le D^r Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, École du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Le brevet. — Chronique littéraire (suite). — Leçon de grammaire. — Notre régent est militaire (vers). — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis. — Acquisitions récentes du Musée pédagogique de Fribourg.

Le brevet

Est-il naturel que la jeune fille, qui se destine à la couture, consacre deux ou trois ans à l'apprentissage de son métier ? — Oui. Trouve-t-on à redire à l'homme qui veut embrasser une carrière libérale, de ce qu'il donne un tiers de sa vie à l'étude ? — Non. Alors pourquoi la jeune fille, qui veut prendre son brevet, voit-elle sa décision vivement contrariée par son entourage ? Ce n'est pourtant pas le droit d'étudier qu'on lui conteste, puisque les détracteurs du brevet reprochent à ce dernier de ne pas permettre, dans notre pays, l'accès de l'Université aux jeunes filles qui voudraient pousser plus loin

leurs études. Alors, pourquoi le brevet est-il si recherché des uns et si honni des autres ?

Bien qu'elle soit obscure et laborieuse, la carrière qu'il ouvre est assez noble pour attirer les âmes qu'anime une certaine générosité. Comme le point d'interrogation se fait grand, quand je distingue, dans les rangs de l'opposition, des pères de familles, des prêtres, des écrivains distingués, voire même des éducateurs ! Ah ! si je pouvais retrouver l'histoire que j'ai lue dans un de nos écrivains modernes les plus goûtés ! A elle seule, écrite d'ailleurs dans un style très alerte, elle est plus suggestive que les diatribes les plus virulentes contre le brevet. Voici le résumé : C'est la veille des examens. Odette, c'est l'héroïne, ne vit plus. Il faut qu'elle enfonce Augustine de B., riche héritière. Odette a tant pioché que ses dents sont jaunes maintenant et qu'elle n'a plus que quelques cheveux pour couvrir son cerveau chauffé à blanc. Suit le portrait d'une jeune fille dont le corps a été oublié pendant le gavage intellectuel qui précède certains examens. Conclusion : L'épreuve est brillamment subie ; Odette a « le bouquet ». Grande réjouissance dans l'arrière-boutique des épiciers, ses parents, mais cruelle déconvenue, le lendemain : la fièvre cérébrale s'est déclarée ; il y a peu d'espoir... Voilà pour illustrer les tracts contre le brevet.

En tous cas, à entendre monter le diapason des plaintes, il semblerait que les Odettes se multiplieraient ; et ce serait donc au nom de la santé de nos jeunes filles que s'élèveraient les réclamations...

Statistiques en mains, il est facile de prouver qu'un tel sort n'est pas réservé aux jeunes filles, auxquelles une saine constitution et de réelles aptitudes permettent d'aborder le labeur de l'école normale. Mais ce n'est pas à l'école à créer des constitutions et des aptitudes ; elle les exige des sujets qu'elle doit mener au brevet. Et pourtant, que de fois l'école doit-elle déplorer la vanité ou l'ambition de certains parents, qui, pour une gloriole ou pour ouvrir à leur enfant une carrière qu'ils croient plus lucrative, la condamnent, en dépit de sa faible santé ou de son peu de capacités, à deux ou trois ans d'efforts payés par un brevet de deuxième ou de troisième degré ! Non, certes, les exigences du programme ne sont pas un tonique pour les anémiées.

Mais voilà le mot lâché « les exigences du programme ». Nous sommes arrivés sur un terrain d'entente, et nous nous apercevons que la lutte, pour ou contre le brevet, durera autant que l'équivoque, qui nous fait attribuer au brevet ce

qu'il faut imputer au programme. En définitive, est-ce au papier timbré et portant bien détaillée et bien prouvée par des notes la constatation du savoir, que l'on en veut ? Est-ce même aux examens, nécessaires partout, et que l'on impose même aux artisans, que l'on trouve à redire ? Non, car jusqu'ici l'expérience n'a pas fourni d'autres moyens propres à juger impartialement le mérite. C'est au programme qu'on en veut, et tous, parents, maîtres et élèves, sont unanimes à dire « qu'il est trop étendu pour le temps restreint qui lui est consacré. » Sur ce terrain d'entente, nous attendent d'autres plaignants. Ceux-là trouvent le programme désavantageux aux jeunes filles, qui, après l'école normale, voudraient entrer dans un Lycée ou dans une école supérieure de commerce. Parce qu'il n'y a pas de concordance entre les programmes, les sujets sont condamnés à perdre beaucoup de temps, avant de pouvoir entrer dans la filière des nouvelles études. (Cette question a été soulevée déjà par M. le chanoine Quartenoud, dans son rapport des écoles secondaires année 1915-1916.)

Mais revenons à la plainte générale : « Le programme est trop étendu pour le nombre restreint d'années qui lui est consacré ». Passer de cette idée à la conclusion que l'école, pour atteindre « son but », devait faire du gavage, était naturel. Mais dans notre pays catholique, les supérieurs d'établissements secondaires ont heureusement assez d'expérience pédagogique pour ne pas traiter leurs élèves en poulets à engraisser et assez d'honnêteté pour ne pas travailler uniquement en vue du fameux « bouquet ».

Mais comment venir au secours du bataillon « hâve et décharné » qui court au brevet ? C'est très simple, il faut lui faire faire sa route en deux ou trois étapes, pour lui laisser le temps de se remonter, et de plus, il faut alléger ses charges. Je m'explique. Confier à la mémoire de nos élèves, pendant quelques années, des notions dont elles ne doivent pas laisser échapper un détail, jusqu'aux jours fameux des examens, constitue pour une jeune fille un surmenage. Tout le monde est d'accord sur ce point ; mais nul ne songe à prendre le moyen qui éviterait la fatigue d'une telle tension : scinder en deux l'examen des matières ; l'un à la fin de l'avant-dernière année de l'école normale, et l'autre couronnant la dernière année.

Le premier examen ayant éliminé du programme de la fin certaines matières, les études finales se feraient plus allégrement ; et toutes se feraient plus fructueusement, car l'expérience et « des expériences » prouvent qu'une branche,

étudiée d'une manière suivie et intense, donne des connaissances plus approfondies, plus solides que lorsqu'elle est enseignée par intervalles et à petites doses. Si telle année consacrée à l'étude de telles branches était couronnée par l'examen de ces branches, nos jeunes filles posséderaient leurs matières autrement que par la mémoire, et sûrement, on ne les verrait pas, le lendemain des examens, « si heureuses d'oublier ». Le travail serait meilleur et plus facile, s'il était partagé; il y aurait économie de temps et d'efforts. Sans être partisan de ceux qui veulent soustraire la jeunesse à la loi du labeur, je désire, pour la jeune fille, surtout pour celle qui se destine à la noble carrière de l'éducation, que, pour elle, la vie physique et intellectuelle soit normale, c'est-à-dire, qu'elle lui fasse « une âme saine, dans un corps sain » avec lesquels elle pourra se promettre un avenir riche d'œuvres fortes et bonnes.

S. M.-F.

Chronique littéraire

(Suite.)

Mobiles de Guerre et Buts de Paix.

Les causes directes de la guerre européenne, devenue aujourd'hui la guerre mondiale, ou plutôt les prétextes dont se sont servis les chefs d'Etat responsables pour déchaîner l'exécrable fléau, sont bien connus du public; à vrai dire, c'est le secret de Polichinelle. Ce serait toutefois faire preuve d'une singulière ignorance des origines profondes du conflit que de l'attribuer aux seules animosités de races ou aux âpres revendications de nationalités en appétit d'extensions territoriales. Cela ressort clairement d'une remarquable étude de M. André Lebon, publiée par la *Revue des Deux-Mondes*, sur les mobiles qui ont fait agir les divers pays belligérants et les buts de guerre qu'ils poursuivent. Esprit lucide, perspicace, en même temps que très pondéré, M. Lebon analyse les événements politiques, militaires et économiques de l'avant-guerre; avec un art consommé servi par une dialectique serrée, il tire de ces événements les déductions rigoureuses et logiques qu'ils comportent. L'élégance, la limpidité, la vigueur de touche constituent les qualités maîtresses de son style. Essayons d'extraire de ce magistral article quelques données précises.

Tandis qu'autrefois on se battait pour des questions de préséance, de succession, de frontière stratégique. pour des